

**3A2I**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 88 000 euros**  
**Siège social : Natura 1, 1200 avenue du Docteur Maurice Donat**  
**06250 MOUGINS**  
**524 123 718 RCS CANNES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 12 FEVRIER 2024**

L'an 2024, le 12 février, à 9h00,

Madame Marie BONITEAU,  
demeurant 7 rue de l'Abreuvement 06110 Le Cannet,

Propriétaire de la totalité des 88 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 3A2I,  
Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique décide de transférer le siège social du Natura 1, 1200 avenue du Docteur Maurice Donat, 06250 MOUGINS au 7 rue de l'Abreuvement 06110 Le Cannet à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

*"Le siège social est fixé : 7 rue de l'Abreuvement 06110 Le Cannet."*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Marie BONITEAU

